

Conseil communautaire

Délibération n° 2024/04/15-14	Finances - budget annexe de la zone d'activités de la Dinotte 2 : approbation du Budget Primitif 2024
Date et heure de la séance	15 avril 2024- 18h30
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	9 avril 2024
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de pouvoirs	7
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Béatrice CARTAYRADE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Luc MACE-MALAUURIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX	Andrée BROUSSE
Elisabeth BALADUC	Béatrice CARTAYRADE
Edwige ZANCHI	Jean Jacques VAISSIER
Maryse BONNET	Jacques SERRAT
Sylvie FENIES	Guillaume POINAT
François POUCHOT	Jean Pierre SOULIER

Absents :

Raymonde THESSANDIER

Délibération n° 2024/04/15-14

**Finances - budget annexe de la zone d'activités
de la Dinotte 2 : approbation du Budget Primitif
2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23-1 et R. 5211-6 et suivants ;

Considérant que le projet de Budget annexe 2024 de la zone d'activités de la Dinotte 2 a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le Budget annexe 2024 de la zone d'activités de La Dinotte 2 joint en annexe à la présente délibération ;**
- **CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Receveur, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 15 avril 2024,
Au registre sont les signatures

Le Président,



COMUNAUTÉ DE COMMUNES
1 av. du cmté Gabon
BP53
15200 MAURIAc
* PAYS DE MAURIAc *

Jean-Pierre SOULIER